



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises de la MRC du Val-Saint-François

Richmond, le 16 avril 2020 - La MRC du Val-Saint-François et son service de développement économique, Développement Val-Saint-François (DVSF), se sont vu confier la responsabilité du nouveau programme d'**Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises**. Cette aide d'urgence, qui s'élève à 852 157 \$ pour le territoire, vise à soutenir les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$, sous la forme d'un prêt ou d'une garantie de prêt.

Conditions d'admissibilité

Ce programme d'aide vise les petites et moyennes entreprises de tous les secteurs d'activité, les coopératives et les entreprises d'économie sociale ayant des activités marchandes. Pour avoir accès à cette aide, les entreprises doivent respecter ces conditions d'admissibilité :

- Être en activité au Québec depuis au moins un an;
- Ne pas être sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies ou de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;
- Être fermée temporairement ou susceptible de fermer ou montrer des signes avant-coureurs de fermeture;
- Être dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses activités;
- Avoir démontré le lien de cause à effet entre ses problématiques financières ou opérationnelles et la pandémie de la COVID-19. Cette documentation doit être accompagnée de la prévision d'un comptable indiquant le montant demandé par l'entreprise.

Nature du financement

Ce financement devra permettre de soutenir, pour une période limitée, le fonds de roulement d'une entreprise dont la situation financière est précaire. De plus, le financement porte sur le besoin en fonds de roulement nécessaire au maintien des activités de l'entreprise.

Ce programme est temporaire, de sorte qu'à compter du 1^{er} mai 2021, la MRC du Val-Saint-François et son service de développement économique ne seront plus en mesure d'octroyer des prêts ou garanties de prêts dans le cadre de ce programme.

Si vous désirez avoir plus de renseignements quant aux conditions d'admissibilité, aux projets admissibles ou pour toute autre question au sujet de ce programme, il suffit de contacter un conseiller de Développement Val-Saint-François par courriel à dsvf@val-saint-francois.com ou de vous rendre sur notre page Internet dédiée à ce programme au <https://www.val-saint-francois.qc.ca/developpement-socio-economique/programme-aide-urgence-pour-les-pme/>. Bien que l'annonce du programme ait été faite le 3 avril dernier, sa mise en œuvre prendra quelques semaines compte tenu du grand nombre de demandes. L'équipe de DVSF traitera l'entièreté des demandes, et ce, le plus rapidement possible.

-30-

À propos : La MRC du Val-Saint-François travaille à améliorer la qualité de vie des citoyens de son territoire. Ses principaux mandats sont le développement culturel et touristique, la réalisation du schéma d'aménagement, la gestion des matières résiduelles et le développement économique. Consultez le site web pour en savoir plus : www.val-saint-francois.qc.ca

Source :

Richard Khouzam
Directeur Développement Val-Saint-François
rkhouzam@val-saint-francois.com

Contact :

Catherine Carvajal-Séguin
Agente aux communications et relations
publiques
MRC du Val-Saint-François
communications@val-saint-francois.qc.ca